



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.17/IPF/1996/5  
20 février 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Groupe intergouvernemental spécial  
sur les forêts  
Deuxième session  
11-22 mars 1996

COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ASSISTANCE  
FINANCIÈRE ET DU TRANSFERT DES TECHNIQUES POUR UNE GESTION  
ÉCOLOGIQUEMENT VIABLE DES FORÊTS

Élément de programme II

Rapport du Secrétaire général

## RÉSUMÉ

Le présent rapport a trait à la mise en oeuvre des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement relatives à l'élément II du programme de travail du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts intitulé "Coopération internationale dans le domaine de l'assistance financière et du transfert des techniques pour une gestion écologiquement viable des forêts". Il s'efforce d'offrir des informations à jour et une analyse préliminaire de la situation ainsi que des perspectives en matière de mise en valeur des ressources forestières dans le domaine du financement et des techniques, en particulier dans le cadre de la coopération internationale.

Le financement et les techniques sont considérés comme des éléments interdépendants des investissements essentiels au développement socio-économique et à la croissance. Les investissements dans les ressources forestières concernent tous les aspects d'une gestion et d'une mise en valeur viables à terme des forêts. L'investissement net est obtenu en déduisant le désinvestissement de l'investissement brut. On a estimé, d'après les données dont on dispose, que les investissements bruts annuels dans les forêts et les industries forestières s'élevaient dans les pays en développement à 13,5 milliards de dollars. Si ce chiffre augmentait de 50 % afin de prendre en compte les éléments manquants, tels que les produits forestiers non ligneux et services connexes, les infrastructures et les institutions, les 20 milliards de dollars seraient atteints. À 25 dollars le stère de bois, la déforestation en zone tropicale équivaut à un désinvestissement annuel de l'ordre de 45 milliards de dollars. La déforestation s'est par conséquent traduite dans les pays en développement, et en particulier les pays tropicaux, par un investissement négatif net d'environ 25 milliards de dollars par an.

Plusieurs estimations des investissements nets nécessaires pour parvenir à une gestion durable des forêts dans les pays en développement ont été faites. Au chapitre 11 d'Action 21, ces investissements sont estimés à environ 31,25 milliards de dollars par an pour la période 1993-2000. Selon plusieurs évaluations faites indépendamment avant la CNUED par plusieurs organisations, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le World Resources Institute et le Fonds mondial pour la nature, le montant des investissements nets nécessaires va de 4,5 milliards de dollars à 18 milliards de dollars par an. Les études récentes faites par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) indiquent qu'il faudrait aux pays membres producteurs environ 2,2 milliards de dollars de ressources supplémentaires annuellement pour mettre en oeuvre un certain nombre de mesures prioritaires favorisant une gestion écologiquement viable des forêts. Ces différences importantes au niveau de ces estimations doivent être expliquées, la différence entre les besoins et les investissements nets réels pouvant s'avérer considérable.

Sur les 31,25 milliards de dollars de ressources annuelles nécessaires à une gestion écologiquement viable des forêts, environ 25,58 milliards doivent être obtenus au niveau national, une véritable gageure pour les pays en développement. Les pays ne disposant pas des mêmes ressources ni des mêmes

industries forestières, les ressources supplémentaires qu'ils dégageront au niveau national grâce à la vente de produits forestiers, aux redevances et autres types de droits et taxes varieront en conséquence. Dans de nombreux pays, ces problèmes se trouvent encore aggravés par le peu de crédits budgétaires consacrés à la foresterie, secteur qui n'a qu'un rang de priorité peu élevé dans les politiques nationales, du fait principalement de la distorsion des comptes nationaux, qui méconnaissent la contribution non matérielle des forêts. Les statistiques figurant dans le présent rapport sont suffisamment éloquents à cet égard : certains pays sont à même de financer seuls une grande partie de leurs investissements forestiers alors que d'autres sont largement tributaires des ressources extérieures.

Le secteur privé participe dans certains cas avec succès aux programmes de reforestation des pays en développement. Cette participation est cependant encore très limitée; elle concerne surtout la transformation des produits forestiers. Compte tenu de la longue période de gestation des investissements dans les ressources forestières et des risques qu'ils comportent, le secteur privé n'investira que si des incitations suffisantes lui sont fournies.

Les investissements étrangers sont une catégorie d'aide étrangère. On ignore la part précise de la foresterie dans l'ensemble des investissements étrangers en 1993 (226 milliards de dollars). La plupart des investissements étrangers dans les industries forestières des pays en développement sont le fait de sociétés transnationales dont l'activité dans ce domaine s'est développée de manière non négligeable. Même si au cours des décennies précédentes cette participation a surtout pris la forme d'investissements classiques, ces derniers sont maintenant remplacés par des coentreprises, les investisseurs des pays d'implantation s'avérant de plus en plus capables de mobiliser des capitaux.

L'aide publique au développement (APD) constitue pour de nombreux pays un élément important pour ce qui est du financement étranger et du transfert de technologie et a un rôle non négligeable à jouer dans la coordination des activités de développement. L'APD est fournie aux pays en développement bilatéralement par les pays donateurs et multilatéralement par des organismes internationaux. Quelque 20 pays donateurs et 13 organisations multilatérales fournissent une APD destinée à la foresterie. Parmi les organisations d'assistance multilatérale figurent les banques de développement multilatérales, les organisations internationales, les organismes privés et les organisations non gouvernementales. Certains mécanismes multilatéraux tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et Capacités 21 financent certaines activités, notamment la protection de l'environnement et le renforcement des capacités nationales. Malgré son rôle décisif, l'APD n'a en 1993 (année la plus faste) représenté que 27,2 % des besoins du secteur forestier, tels que définis au chapitre 11 d'Action 21 (1,56 milliard de dollars au lieu des 5,67 milliards nécessaires).

Le montant de l'APD consacrée au secteur forestier à l'issue de la CNUED n'a guère augmenté : il s'élevait à 1,43 milliard de dollars en 1990 et à 1,54 milliard en 1993 aux prix courants (sans correction de l'inflation) et les indications dont on dispose donnent à penser que même cette faible

augmentation ne s'est pas maintenue au-delà de 1993 et que, dans les faits, l'APD a diminué. Le montant total des ressources affectées au programme ordinaire et du programme opérationnel de la FAO est passé de 78,5 millions de dollars en 1993 à 70 millions en 1994; le montant des prêts consentis par la Banque mondiale est passé de 278 millions de dollars en 1994 à 113 millions de dollars en 1995 et des tendances similaires ont été constatées pour un certain nombre de donateurs bilatéraux. Les chances de voir la part de l'APD consacrée au secteur forestier s'accroître dans un proche avenir sont minimales. Une analyse de l'APD par donateur, répartition géographique et secteur figure dans le présent rapport.

L'évolution de l'APD fait ressortir plusieurs points faibles, notamment la multiplicité de donateurs ayant des priorités différentes et le manque de coordination adéquate des activités d'APD; y remédier permettrait d'améliorer considérablement son efficacité. Le fait que les priorités des donateurs et des bénéficiaires ne se recoupent pas a également été une source de conflits. La prolifération des principes définissant la façon dont les fonds doivent être utilisés a affecté la capacité des pays à demander et recevoir une APD. Les pays ne s'engagent pas non plus suffisamment et leur capacité d'absorption reste faible. Il convient de remédier aux problèmes qu'entraîne la faiblesse de cette capacité dans de nombreux pays en leur fournissant une assistance technique plus importante visant à améliorer le capital humain et les institutions appropriées. Il s'agit là d'une responsabilité importante pour ceux qui s'occupent d'APD.

L'amélioration des capacités techniques et de planification est indispensable pour que l'industrie forestière soit écologiquement viable. La mise au point de techniques forestières peut se faire à l'échelon local mais il est également possible d'avoir recours à des techniques élaborées à l'extérieur du pays. La mise au point de techniques au niveau local par des institutions nationales est cependant entravée par le manque de ressources financières et humaines. De fait, la plupart des institutions de recherche bien établies sont étrangères et ont des vues et des perspectives fort diverses pour ce qui est des problèmes des pays en développement. Étant donné que seulement 5 % de l'APD va à la recherche forestière (contre environ 10 % à l'agriculture), il n'est guère surprenant qu'aucune découverte majeure n'ait été faite récemment dans le domaine des techniques forestières.

L'une des solutions au retard technologique de nombreux pays en développement est le transfert de technologie. Il existe au niveau international une multitude d'institutions ayant des capacités et des atouts propres leur permettant de fournir des techniques aux pays qui en ont besoin. Les principales sources de transfert de techniques aux pays en développement sont les investisseurs étrangers (notamment les producteurs d'équipement), les organismes d'aide bilatérale et multilatérale, les membres du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI), les organisations non gouvernementales et fondations et les mécanismes de coopération technique entre pays en développement. Certains pays ont eu recours à des formules novatrices et conclu dans ce cadre des accords avec des sociétés étrangères, par exemple l'accord INBio-Merck pour la prospection biologique au Costa Rica.

Le potentiel économique que représentent des ressources supplémentaires obtenues grâce à des méthodes de financement novatrices a fait l'objet d'amples discussions. Au niveau national, il peut s'agir notamment d'imposer différents types de taxes, de fixer les prix sur la base du coût intégral et d'émettre des obligations. Bien que certaines de ces innovations semblent prometteuses, leur faisabilité dépend également de différents facteurs, notamment de la fiscalité des produits et services forestiers, de l'importance des ressources forestières et de la situation des industries forestières. S'il est vrai que certaines innovations peuvent être mises en oeuvre dans les pays qui ont des ressources forestières et un niveau technologique suffisants, il faut également être conscient du fait que cela s'avère impossible dans de nombreux autres pays.

La situation est la même pour ce qui est des sources de revenus extérieures, notamment la conversion de dettes en investissements écologiques, la contrepartie de la fixation du carbone, les permis d'émission négociables, les brevets dans le domaine de la diversité biologique, etc. Bien que ces innovations existent depuis quelque temps déjà, leur potentiel économique n'a pas été pleinement réalisé. À l'exception de la conversion de dettes en investissements écologiques qui a rapporté quelque 76 millions de dollars à ce jour – somme d'ailleurs relativement modeste – les autres innovations ne sont pas encore vraiment appliquées. Les incitations à la mise en oeuvre de ces innovations dépendent en grande partie d'autres facteurs, tels que la levée d'un impôt sur les émissions carboniques, les dimensions qu'aurait un marché de la fixation du carbone et de la diversité biologique.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 6	8
I. INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR FORESTIER . . . . .	7 - 23	9
A. Estimation des investissements actuels dans le secteur forestier . . . . .	9 - 17	9
B. Estimation des besoins d'investissements . . . . .	18 - 23	11
II. FINANCEMENT DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS . . . . .	24 - 52	13
A. Sources de financement nationales . . . . .	25 - 39	13
B. Sources de financement extérieures . . . . .	40 - 45	18
C. Difficultés qui font obstacle au financement des forêts . . . . .	46 - 52	20
III. ACQUISITION DE TECHNOLOGIE . . . . .	53 - 63	22
A. Coopération technique entre pays en développement . . . . .	59 - 60	23
B. Recherche . . . . .	61 - 63	24
IV. AIDE AU DÉVELOPPEMENT . . . . .	64 - 98	25
A. Aide bilatérale . . . . .	67 - 70	25
B. Aide multilatérale . . . . .	71 - 82	26
C. Évolution de la situation depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement . . . . .	83 - 89	29
D. Insuffisance du système de l'aide publique au développement . . . . .	90 - 91	31
E. Amélioration des mécanismes . . . . .	92 - 98	32
IV. INNOVATIONS EN MATIÈRE DE MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES . . . . .	99 - 112	34
A. Flux de ressources extérieures . . . . .	100 - 105	34
B. Flux de ressources intérieures . . . . .	106 - 109	35
C. Institutions d'appui au financement ciblé de la protection des forêts . . . . .	110 - 112	37
VI. CONCLUSIONS ET QUESTIONS QUE LE GROUPE POURRAIT EXAMINER PLUS AVANT . . . . .	113 - 116	37

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

Tableaux

1. Variation des niveaux de financement du secteur forestier de certains pays en développement pour la période allant de 1991 à 1994 . . . . .	13
2. Aide publique au développement consacrée au secteur forestier de 1986 à 1993 . . . . .	29
3. Aide publique au développement par région, 1993 . . . . .	30
4. Évolution du volume de l'aide publique au développement consacrée secteur forestier de 1988 à 1993 . . . . .	40

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport porte sur l'élément II, "Coopération internationale dans le domaine de l'assistance financière et du transfert des techniques pour la gestion écologiquement viable des forêts", du programme de travail du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts. Il a pour objet de fournir des informations actualisées et une analyse préliminaire de la situation et de présenter les perspectives d'évolution du secteur forestier dans le domaine du financement et de la technologie, en mettant l'accent sur la coopération internationale et en particulier sur l'APD. Le présent rapport est consacré aux pays en développement, car ils sont particulièrement concernés par la question, et les informations dont on dispose sont suffisantes. Les pays en transition feront l'objet de rapports ultérieurs.

2. Les travaux entrepris au titre de l'élément II du programme s'inspirent des décisions prises par la Commission du développement durable à sa troisième session et précisées par le Groupe à sa première session.

3. La Commission a défini l'élément II du programme comme la nécessité de rechercher les moyens d'améliorer l'efficacité et la coordination de l'assistance bilatérale et multilatérale, et réfléchir aux moyens de résoudre les problèmes critiques liés au transfert et à la mise au point de technologies écologiquement rationnelles à des conditions de faveur arrêtées d'un commun accord ainsi qu'à la mobilisation des ressources financières, y compris fournir des ressources nouvelles et supplémentaires en vue d'aider les pays en développement à mettre en oeuvre des politiques et des stratégies d'ensemble pour parvenir à une gestion écologiquement viable des forêts, gardant à l'esprit les principes 10 et 11 de la Déclaration de principes non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts<sup>1</sup> (principes relatifs aux forêts) et la Déclaration de Rome sur les forêts, adoptée par les ministres chargés de la sylviculture en mars 1995.

4. À sa première session, le Groupe a souligné à nouveau la nécessité de réfléchir aux moyens de résoudre les problèmes liés au transfert et à la mise au point de technologies écologiquement rationnelles à des conditions de faveur arrêtées d'un commun accord ainsi qu'à la mobilisation des ressources financières en vue d'aider les pays en développement à mettre en oeuvre des politiques et des stratégies d'ensemble pour parvenir à une gestion écologiquement viable des forêts, gardant à l'esprit les travaux en cours de la Commission et les autres processus pertinents. Il faudrait également rechercher les moyens d'améliorer l'efficacité et la coordination de l'assistance bilatérale et multilatérale en matière de programmes forestiers, y compris par des propositions de coopération à l'échelon national et international a) entre les institutions multilatérales concernées, y compris les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, et b) entre les donateurs bilatéraux et multilatéraux.

5. Le présent rapport a été élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), chef de file pour l'élément II du programme, en consultation avec le secrétariat du Groupe de la Division du développement

durable du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU.

6. Les rapports suivants s'appuieront sur les conclusions de l'atelier intersessions sur le financement, qui se tiendra du 4 au 7 juin 1996 en Afrique du Sud. Organisé conjointement par le PNUD, le Danemark et l'Afrique du Sud, cet atelier se consacrera à la mobilisation de ressources financières, et en particulier aux moyens novateurs de financer des programmes de gestion durable des forêts dans les pays en développement et les pays en transition.

#### I. INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR FORESTIER

7. L'investissement, essentiel pour le développement et la croissance socio-économique du secteur, comprend deux composantes indissociables, les apports financiers et la technologie. Il couvre tous les aspects de la gestion et du développement écologiquement rationnels des forêts. Les fonds consacrés à la production immédiate ne sont pas considérés comme des investissements. Il faut distinguer l'investissement brut de l'investissement net, ce dernier étant la différence entre l'investissement brut et le désinvestissement.

8. Dans le secteur forestier, l'investissement est destiné à couvrir le coût de la création, de la gestion et de la conservation des ressources forestières et de la production et de la commercialisation des produits et services forestiers dans le but de dégager des avantages sociaux, économiques et écologiques nombreux et variés. Dans toutes les régions du monde, les besoins et les possibilités d'investissement dans le secteur forestier sont énormes.

##### A. Estimation des investissements actuels dans le secteur forestier

9. Pour évaluer l'investissement réalisé dans le secteur forestier, il faut tenir compte des éléments suivants :

- a) Développement des ressources forestières (reboisement, agroforesterie, gestion forestière);
- b) Conservation des ressources (forêts, sols, eau, diversité biologique);
- c) Moyens de production de biens (produits ligneux et non ligneux) et de services;
- d) Équipement (par exemple, amélioration de l'accès, installations);
- e) Activités communes avec d'autres secteurs (corrélations avec l'agriculture, la production animale, les pêches, la médecine et les services de santé primaire, le tourisme, la construction et le commerce);
- f) Recherche, technologie, vulgarisation;
- g) Valorisation des ressources humaines.

Pour la plupart des pays en développement, on ne dispose pas d'informations suffisantes sur ces différents points, ce qui rend très difficile le calcul des niveaux d'investissement. Les informations disponibles ne concernent que les terres forestières et se divisent en grandes catégories, telles que les forêts naturelles et les plantations, ou encore la production et le commerce du bois et des produits du bois. Les estimations fondées sur ces renseignements ne peuvent donner qu'une idée générale des activités mentionnées ci-dessus.

### 1. Investissement brut

10. On estime à 1,9 milliard d'hectares la superficie totale des forêts naturelles dans les pays en développement. En 1990, les plantations forestières représentaient 68,4 millions d'hectares, cette superficie augmentant en moyenne de 3,2 millions d'hectares par an. Pour évaluer l'investissement annuel dans le secteur forestier, on considère (d'après les montants constatés) que l'investissement moyen pour faire pousser un hectare de forêt est de 650 dollars, et que le coût annuel de l'entretien et de la protection de la forêt naturelle est de 2 dollars en moyenne par hectare. D'après ces estimations, l'investissement annuel pour la gestion des ressources forestières dans les pays en développement représente environ 6,1 milliards de dollars.

11. Par ailleurs, on considère que les changements de mode de production de bois rond, de sciages, de papier et de panneaux dérivés du bois entraînent des investissements en matière d'installations, de matériel et d'infrastructure. Si l'on se fonde sur les études récentes pour calculer l'investissement moyen par unité de capacité de production supplémentaire de ces produits, l'investissement annuel pour la coupe et la transformation revient à environ 7,5 milliards de dollars.

12. On estime donc que l'investissement brut total dans le secteur forestier dans les pays en développement s'élève à 13,5 milliards de dollars par an. À l'heure actuelle, on ne dispose pas de statistiques sur les investissements dans l'agroforesterie, les produits et services forestiers non ligneux, l'infrastructure, les institutions et la valorisation des ressources humaines. Si l'on augmente la première estimation de 50 % pour tenir compte des composantes manquantes, l'investissement total s'élève à environ 20 milliards de dollars.

### 2. Désinvestissement

13. Le désinvestissement est la destruction ou la réduction du stock de capital par consommation du capital. Le déboisement, volontaire ou non, qui conduit à la destruction d'une partie de la forêt, est un exemple de désinvestissement. La dépréciation du stock, du matériel ou encore de l'équipement est également une forme de désinvestissement. Le désinvestissement forestier s'est déjà produit et continue de se produire, comme le montre le taux croissant de déboisement.

14. D'après Évaluation des ressources forestières 1990, le couvert forestier naturel des pays en développement a diminué de 16,3 millions d'hectares par an au cours de la période 1981-1990, contre 11,3 millions d'hectares par an pendant la période 1971-1980. Le volume du bois par hectare est estimé à 113 mètres

cubes, la biomasse moyenne par hectare étant de 169 tonnes. Si l'on estime à 25 dollars le mètre cube de bois (sans attribuer de valeur à la biomasse), le taux estimé de déboisement des pays en développement représente un désinvestissement annuel de 45 milliards de dollars.

15. Ce montant ne représente pas le désinvestissement total : il ne prend pas en compte la perte de diversité biologique, la dégradation des terres agricoles, des bassins hydrographiques et des pâturages, le déplacement des populations vivant dans les forêts, la diminution des ressources découlant des services et produits forestiers non ligneux, des plantes médicinales et des produits de la pêche (en particulier dans les mangroves) et les conséquences négatives générales du déboisement sur la stabilité de l'environnement et le bien-être de la collectivité. Il ne prend pas non plus en compte la dégradation de la qualité de la forêt due au feu, au pacage, à l'agriculture itinérante, à la collecte de bois de feu, à l'abattage excessif des arbres et à d'autres interventions néfastes. On ne dispose que de peu d'informations sur la dégradation de la forêt mais tout semble indiquer qu'elle représente un désinvestissement plus grave que le déboisement.

16. Il est clair qu'au cours des dernières années, l'investissement brut annuel dans les forêts a été bien inférieur au désinvestissement, ce qui a entraîné un désinvestissement net de 25 milliards de dollars. Il faudra redoubler d'efforts pour corriger les effets cumulés du désinvestissement net enregistré année après année.

17. Il est intéressant de comparer la situation de la foresterie avec celle de l'agriculture. Dans les pays en développement, l'investissement net dans l'amélioration des exploitations agricoles est estimé à 26 milliards de dollars par an pour la période 1987-1992, pour un investissement brut de 77 milliards de dollars. Les chiffres correspondants pour le secteur de l'après-récolte et l'industrie agro-alimentaire sont respectivement 16 et 40 milliards de dollars. En plus de ces investissements, qui relèvent largement du secteur privé, on estime que des fonds publics d'un montant net de 10 milliards de dollars sont consacrés chaque année à la recherche et la vulgarisation, 15 milliards de dollars étant destinés à l'équipement rural. Ces fonds publics portent donc l'investissement net total dans l'agriculture à 67 milliards de dollars par an. L'investissement brut annuel était de 144 milliards de dollars au cours de la période 1987-1992 et devrait s'élever à 175 milliards de dollars au cours de la période 1993-2013.

#### B. Estimation des besoins d'investissement

18. Avant la CNUED, on a procédé à plusieurs estimations des besoins d'investissement, dont le but, la portée et les hypothèses de départ étaient différents. En 1985, le rapport du World Resources Institute (WRI), "Tropical forests: a call for action" estimait les besoins de 56 pays tropicaux à 5,3 milliards de dollars pour la période 1987-1991, soit 1,1 milliard de dollars par an. En 1985, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estimait les besoins d'investissement de 53 pays (28 en Afrique, 11 en Asie et 14 en Amérique latine) à 4,6 milliards de dollars.

19. En 1987, la FAO estimait les besoins annuels d'investissement pour le développement forestier des pays en développement à 13 à 17 milliards de dollars. Selon ces estimations, 70 à 80 % de cette somme devait être absorbée par l'industrie forestière et le développement de la foresterie industrielle. En 1991, le Fonds mondial pour la nature (WWF) estimait à 18 milliards de dollars les besoins d'investissement pour le développement forestier, y compris le développement des industries dérivées du bois.

20. Le chapitre 11 d'Action 21<sup>2</sup> estime les besoins financiers en matière de gestion écologiquement rationnelle des forêts à 31,2 milliards de dollars pour quatre domaines d'activité, pour la période 1993-2000. Ce montant ne comprend pas le coût de la mise en oeuvre des composantes forestières d'autres chapitres d'Action 21 et de conventions connexes, ni le coût de l'application intégrale des Principes relatifs aux forêts.

21. En 1995, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a estimé que, pour atteindre l'objectif de la gestion écologiquement rationnelle des forêts tropicales d'ici à l'an 2000, les pays producteurs devraient consacrer 2,2 milliards de dollars par an aux différentes mesures prioritaires. Cette estimation ne couvre qu'un nombre limité d'activités : la mise en application des politiques, lois et règlements, la délimitation des forêts, l'amélioration de l'exploitation forestière, la formation, la recherche et la vulgarisation.

22. Ces estimations témoignent de l'importance de l'investissement net nécessaire. À partir des nouvelles informations disponibles, il est possible de faire une estimation révisée qui tient compte des hypothèses suivantes :

a) Les gouvernements parviendront à limiter le déboisement, qui sera réduit de moitié d'ici à l'an 2000, et tombera à un niveau minimum d'ici à l'an 2010;

b) La dépréciation du capital forestier résultant du déboisement et du dépérissement sera compensée par l'investissement dans la création, la restauration et la gestion améliorée des ressources forestières;

c) L'augmentation de la demande de produits forestiers sera absorbée par l'exploitation intensive de plantations forestières ou de forêts à haut rendement;

d) L'industrie forestière fera les investissements nécessaires (construction de nouvelles scieries, remplacement des anciennes, équipement industriel) pour répondre à la demande existante et supplémentaire;

e) Les investissements nécessaires seront faits pour développer les services d'appui, l'infrastructure du marché, les capacités institutionnelles, les sources d'information, etc.

23. Les estimations fondées sur les nouvelles informations disponibles demeurent similaires à celles d'Action 21, à ceci près que 36 milliards de dollars sont rajoutés pour pallier la dépréciation résultant du déboisement. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et n'ont pas pour objet de susciter le débat, mais seulement de faire prendre conscience que les investissements nets qui sont faits actuellement sont loin de répondre aux besoins réels.

## II. FINANCEMENT DE LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS

24. On peut classer l'investissement en deux catégories principales, intérieur et extérieur, et diviser les sources de financement public et privé comme suit :

<u>Type</u> <u>d'investissement</u>	<u>Intérieur</u>	<u>Extérieur</u>
Public	Administration/institutions publiques Entreprises publiques	Aide au développement, prêts, subventions
Privé	Particuliers, coopératives, sociétés, organisations non gouvernementales	Investissement direct Placements de fonds

A. Sources de financement nationales

25. À long terme, les ressources disponibles sont définies comme la capacité d'un pays à mobiliser des ressources, laquelle est déterminée en fonction de son revenu national et de la propension de ses secteurs public et privé à épargner. L'équilibre entre le financement intérieur et extérieur est une question clef et controversée. Le tableau 2 en donne quelques exemples; il semble généralement admis que les investissements sont financés pour l'essentiel par les ressources nationales.

Tableau 1

Variation des niveaux de financement du secteur forestier de certains pays en développement pour la période allant de 1991 à 1994

Pays	PIB par habitant en 1990 (dollars É.-U.)	Surface boisée en pourcentage des terres	Surface boisée par habitant (hectares)	Investissement		Investissement		
				Total (milliers de dollars É. U.)	APD (milliers de dollars É.-U.)	Investissement par hectare de forêt (dollars É.-U.)	APD par hectare de forêt (dollars É.-U.)	Investissement APD par habitant (dollars É.-U.)
Bangladesh <sup>a</sup>	210	8	0,01	10 930	8 730	10,90	8,70	0,08
Fidji <sup>b</sup>	1 780	47	1,17	9 288	2 235	10,89	2,62	3,08
Gambie <sup>d</sup>	340	10	0,11	1 200	888	12,24	9,06	1,04
Inde <sup>b</sup>	360	22	0,08	238 440	68 350	3,67	1,05	0,08
Indonésie <sup>c</sup>	560	64	0,64	5 273 465	36 767	45,59	0,32	0,20
Mozambique <sup>c</sup>	80	22	1,11	1 200	1 100	0,07	0,06	0,07
Ouganda <sup>d</sup>	180	32	0,32	7 000	4 530	1,10	0,71	0,25
Philippines <sup>b</sup>	730	27	0,13	34 810	28 698	4,33	3,57	0,46
Sénégal <sup>c</sup>	710	40	1,04	10 100	8 460	1,32	1,11	1,15

<sup>a</sup> Chiffres pour 1991.

<sup>b</sup> Chiffres pour 1992.

<sup>c</sup> Chiffres pour 1993.

<sup>d</sup> Chiffres pour 1994.

26. La mobilisation de capitaux du montant indiqué au moyen de leurs ressources nationales représente une lourde tâche pour les pays en développement, dont le succès dépend des efforts de coopération et des mesures de soutien du gouvernement. Les politiques et réglementations relatives au régime foncier ainsi qu'à la gestion et à l'exploitation des ressources forestières sont fondamentales. À cet égard, il existe plusieurs modalités telles que :

a) Gestion des forêts nationales par l'État (y compris l'exploitation) et transformation/commercialisation des produits entièrement ou partiellement exécutées par des entreprises nationales;

b) Gestion des forêts nationales par l'État et exploitation, transformation et commercialisation laissées au secteur privé;

c) Gestion des forêts nationales (à l'exception des zones protégées) par le secteur privé après contrat de bail, y compris l'exploitation, la transformation et la commercialisation;

d) Gestion des forêts nationales par le secteur privé (y compris la propriété collective et coutumière) mais assujettie aux réglementations publiques;

e) Forêts sous le régime de la propriété privée ou coutumière;

f) Associations de deux des modalités ci-dessus ou plus.

27. Même lorsque le secteur privé est responsable de la gestion et assume les droits et obligations découlant du régime de propriété, l'investissement du secteur public reste indispensable en matière d'application des politiques, de développement des infrastructures, de formation et d'éducation. Les pouvoirs publics sont responsables des programmes à caractères social et écologique, dont le rendement financier reste peu élevé.

28. Les forêts constituent souvent une source de revenus pour l'État mais la situation peut s'inverser lorsque leurs ressources s'épuisent. Ces sources sont diverses :

a) Vente de produits forestiers : il est important de fixer un prix correct sur la base de la valeur commerciale. Des prix inférieurs entraînent des pertes de revenus et faussent le marché, décourageant toute initiative du secteur privé dans le domaine du boisement et de la gestion des forêts;

b) Prélèvement de redevances, taxes, droits et autres charges : ce système est courant lorsque les forêts domaniales sont louées aux entrepreneurs privés. L'objectif de ces prélèvements est de percevoir un loyer maximal sans que cela ne porte préjudice à la promotion d'une gestion viable;

c) Frais administratifs et rémunérations des services pour couvrir les coûts des services publics nécessaires à l'application des politiques : dans le cas de forêts détenues et gérées par le secteur privé, le coût des services publics est financé par l'imposition de taxes.

29. Pour diverses raisons, beaucoup de pays ne peuvent mobiliser de fonds publics; les programmes qui dépendent de financements publics (aides à la conservation des forêts, soutien aux infrastructures et institutionnel), manquent ainsi souvent de moyens financiers. Le financement du secteur public ne peut à lui seul soutenir la mise en valeur viable des forêts. La contribution du secteur privé est indispensable pour mobiliser les fonds nécessaires. Au Brésil, les entreprises privées nationales fournissent 85 % des investissements dans la filière bois. Au Chili, la part du secteur privé dans le processus de transformation du bois s'élève à 95 %.

30. Compte tenu des caractéristiques de cet investissement à long terme et à haut risque, la mise en valeur et la gestion des ressources forestières dans la plupart des pays en développement n'attire pas suffisamment de capitaux privés. Par ailleurs, l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits du bois sont généralement des activités réalisées par le secteur privé, en raison de leurs retombées plus importantes et plus rapides. L'investissement privé dans la plantation d'arbres ou dans la mise en valeur des ressources forestières bénéficie de mesures d'incitation telles qu'exonération de taxes et subventions. La gestion des forêts naturelles par le secteur privé reste toutefois moins fréquente que les plantations forestières du fait d'une incertitude plus grande et peut-être du taux de rentabilité plus faible des investissements. Les investissements du secteur privé dans le tourisme écologique augmenteront vraisemblablement.

31. Les sources de financement des investissements du secteur privé dans le domaine de la sylviculture sont diverses et comprennent l'épargne des particuliers, les prêts, les subventions et les émissions d'actions par les sociétés et les coopératives. L'investissement subit les effets des politiques et stratégies adoptées pour mobiliser des capitaux (mesures d'encouragement, mécanismes de crédit et techniques de commercialisation, réglementations liées aux produits et perspectives temporelles). Les investissements intérieurs privés dans le secteur forestier proviennent des petites entreprises locales et des moyennes et grandes entreprises nationales, y compris les grandes sociétés privées. Les organisations non gouvernementales, les organisations bénévoles privées et les organisations communautaires, même si elles ne sont pas au sens strict du terme des institutions privées, mobilisent souvent et sans but lucratif des fonds pour les activités de protection de l'environnement forestier et la mise en valeur des communautés locales.

#### 1. Petits investissements

32. Les petits investissements dans le secteur forestier sont souvent des investissements locaux parrainés par ou pour des populations locales et faisant appel à des ressources locales. Les petits entrepreneurs, notamment les petits exploitants agricoles, contribuent beaucoup à la mobilisation de l'investissement. Ces fonds proviennent essentiellement de l'épargne des ménages, ainsi que de dons, prêts et subventions. Les coopératives rurales aident à regrouper les fonds et constituent une force de négociation. Plusieurs facteurs ont une incidence sur le volume et l'efficacité de l'investissement privé local, tels que l'accès aux terres, les réglementations relatives aux cultures arbustives et à la sylviculture, les mécanismes de crédit structuré, les prix garantis pour les produits, le soutien institutionnel, les services de

vulgarisation et autres mesures d'incitation appropriées. L'investissement local dans le secteur forestier porte sur la sylviculture, l'exploitation de produits ligneux rentables et les petites entreprises de transformation.

33. Dans de nombreux pays en développement, les investissements locaux atteignent des montants appréciables grâce aux contributions d'un grand nombre de particuliers, de familles et d'organisations locales. Par exemple, une étude de 1985 montre que l'effort participatif investi dans la plantation de 1 200 jeunes plants en Inde, en 1984, équivalait à un investissement de 222 millions de dollars. L'investissement privé à petite échelle dans des activités telles que l'apiculture, la culture de plantes médicinales et oléagineuses, du jonc, des arbres à laque, la production de champignons, l'élevage d'espèces sauvages et l'agroforesterie est relativement important, mais aucune donnée exacte n'est actuellement disponible sur sa portée réelle.

34. Dans beaucoup de pays, les petites entreprises prédominent dans l'industrie de transformation des produits forestiers; elles sont entièrement privées, grosses consommatrices de main-d'oeuvre, n'exigent qu'un faible apport de capital et font essentiellement appel à des techniques peu coûteuses permettant de produire du sciage, des boîtes de conditionnement, des allumettes, des manches d'outils, des meubles, des articles en bambou et en rotin, du charbon de bois, etc.

35. Toutefois, les enseignements tirés de l'expérience de plusieurs pays montrent que les producteurs locaux sont particulièrement vulnérables : beaucoup de petites plantations d'arbres et d'entreprises de transformation des produits du bois échouent. La recherche d'une combinaison judicieuse entre les politiques de tarification des ressources, les mesures d'encouragement, les mécanismes de crédit, la technologie, la recherche et le soutien afin de stimuler les investissements communautaires locaux fructueux est aujourd'hui un problème clef en matière de foresterie. L'expérience acquise récemment montre que si les ressources des populations locales sont mobilisées à bon escient, on peut investir de façon efficace et productive dans le secteur forestier moyennant un coût public relativement faible (voir encadré 1). Des informations plus détaillées et une analyse plus approfondie sont nécessaires dans ce domaine.

Encadré 1. Aide financière de l'État aux petits investisseurs forestiers

Dans beaucoup de pays, ce sont les organismes spécialisés publics qui semblent représenter la première source de prêts institutionnels aux petits entrepreneurs. Au Kenya, l'"Agricultural Finance Corporation" fournit des prêts assortis d'un taux d'intérêt de 12 % aux petits exploitants et aux coopératives agricoles qui veulent produire du bois de feu. En Colombie, "Fondo Forestal" offre des prêts garantis à faible taux d'intérêt par l'intermédiaire de banques commerciales privées. En Jamaïque, la Banque de crédit agricole propose des prêts destinés à la foresterie rurale. Au Brésil, le "National Petroleum Council" finance le programme de reforestation des petites et moyennes propriétés. En Inde, le Programme de foresterie rurale de la Banque nationale d'agriculture et de développement rural octroie des prêts aux petites exploitations familiales et organisations d'agriculteurs pour la mise en valeur de la foresterie rurale.

2. Grands et moyens investissements

36. Les investissements privés dans les grandes et moyennes entreprises proviennent des entreprises industrielles et des sociétés et compagnies privées. Les fonds nécessaires aux grands investissements proviennent de l'épargne disponible pour réinvestissement, des actions ordinaires, des valeurs, des obligations, des prêts des instituts de financement nationaux et internationaux, des fabricants d'équipement, etc. Les grands et moyens investisseurs sont présents dans de nombreuses activités forestières : forêts artificielles, exploitation forestière, transformation et commercialisation des produits forestiers. Certaines grandes unités sont des complexes intégrés qui gèrent toute la chaîne d'activités, des forêts elles-mêmes au marché, comme Jari en Amazonie brésilienne. Toutefois, dans la plupart des pays, les investissements forestiers bénéficient davantage au sous-secteur de la transformation, qui utilise des matières premières générées par les investissements locaux ou fournies par les espaces forestiers nationaux. Les industries du bois à plus large échelle se caractérisent par de plus gros investissements de capitaux en chiffres absolus; une part plus élevée du budget d'équipement par rapport au fonds de roulement; et un investissement de capital relativement plus important par unité de travail et de matière première.

37. Le secteur privé n'hésite pas à investir dans les grandes plantations, notamment lorsque des mesures d'incitation de diverse nature sont mises en place par les pouvoirs publics et que des débouchés commerciaux financièrement attrayants existent. Des programmes industriels de boisement et reboisement à grande échelle financés par le secteur privé ont été mis en oeuvre avec succès dans de nombreux pays en développement, comme en Argentine, au Brésil, au Chili, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, en République de Corée, au Swaziland, en Uruguay, au Venezuela et au Zimbabwe.

38. Les pouvoirs publics soutiennent également les grandes et moyennes entreprises privées qui investissent dans l'industrie forestière grâce à des investissements promotionnels groupés tels que les programmes de prêts garantis, les exonérations temporaires d'impôts, l'importation hors taxes d'équipement et

de matériel, la création d'infrastructures, etc. Les mesures d'encouragement sont souvent assorties d'un engagement à fournir des matières premières provenant des forêts nationales et de baux d'exploitation ou de gestion à long terme des forêts.

### 3. Organisations non gouvernementales

39. Les organisations non gouvernementales mobilisent des capitaux aux niveaux local, national et international provenant de sources multiples telles que dons, souscriptions et aide publique. Les organisations non gouvernementales sont fortement implantées et ont une influence majeure dans le secteur forestier de plusieurs pays. C'est ainsi qu'au Bangladesh un certain nombre d'organisations non gouvernementales contribuent activement à la mise en valeur des ressources forestières, car elles sont dotées de capacités de renforcement des services et d'une expérience dans l'organisation des populations et le travail avec les pauvres vivant en milieu rural; certaines ont également mis en place des mécanismes d'octroi de crédit et des services de formation et de commercialisation. La Grameen Bank offre des prêts non garantis, à court terme, aux particuliers et aux groupes qui s'occupent de foresterie rurale à petite échelle. Les résultats obtenus dans la création de groupes et la plantation d'arbres en tant qu'activité rémunératrice sont impressionnants, et près de 25 000 petits groupes s'occupent de foresterie sociale. Le programme de sériciculture mis en oeuvre par le "Bangladesh Advancement Committee" a été tout spécialement conçu à l'intention des femmes sans terre. La culture du mûrier est encouragée dans les fermes, les plantations en bordure des routes et les parcelles agroforestières. Le programme intègre la culture du mûrier et l'élevage du ver à soie, la production de cocons, la filature de la soie, encourageant ainsi le développement plutôt que l'économie de subsistance.

#### B. Sources de financement extérieures

40. Les pays les moins développés n'ont pas encore atteint un niveau de revenus suffisant pour générer l'épargne nationale nécessaire au financement des investissements sans lesquels la croissance ne pourra progresser. En conséquence, le financement extérieur reste indispensable; il relève de deux catégories : l'assistance étrangère et les investissements extérieurs.

##### 1. Assistance étrangère

41. Le financement extérieur du secteur forestier par l'APD fournit essentiellement des ressources qui permettent de soutenir les activités non commerciales et d'assistance technique et il joue un rôle déterminant dans le financement des coûts sociaux et écologiques. En 1993, le financement public du développement a permis de transférer un montant net d'environ 53 milliards de dollars vers les pays en développement (pour les organisations non gouvernementales de développement international et les groupes non officiels fournissant une assistance technique et financière, voir la section 5).

##### 2. Investissement extérieur

42. L'investissement extérieur comprend les investissements directs et les placements de fonds. En 1994, l'ensemble des investissements étrangers directs

dans les pays en développement s'élevait à 226 milliards de dollars, ce qui représentait une augmentation de 9 % par rapport à 1993 et un montant largement supérieur à celui de l'APD. Toutefois, en 1992, les investissements étrangers directs, pour le continent africain (à l'exception de l'Afrique du Sud), ne représentaient que 1,7 milliard de dollars contre 9 milliards de dollars pour la Chine et 1,8 milliard de dollars pour l'Indonésie. On ne dispose pas d'informations sur la part des investissements étrangers directs dans le secteur forestier. Les investissements étrangers privés s'effectuent essentiellement par l'intermédiaire des sociétés transnationales et peuvent compléter l'APD.

43. La présence de sociétés transnationales dans le secteur forestier s'est renforcée tant en ce qui concerne le nombre de pays en développement où ces sociétés sont implantées que le nombre de sociétés transnationales concernées. Des sociétés transnationales originaires de près de 30 pays exercent des activités dans le secteur forestier de pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. En Afrique, les activités financées par des capitaux étrangers et sous contrôle étranger représentent plus de 60 % des investissements totaux de ce secteur. Jusque dans les années 70, les activités forestières des sociétés transnationales étaient principalement gérées par des filiales à 100 %, qui s'intéressaient surtout à la production et à la commercialisation de grumes. Au cours des années 70 et au début des années 80, de nombreux pays ont demandé aux sociétés transnationales : a) d'accroître les investissements dans la transformation du bois; et b) d'accepter les prises de participation locale dans les entreprises forestières. Les investissements étrangers "simples" sont progressivement remplacés par des coentreprises.

Encadré 2. Insuffisance d'informations sur les investissements

On ne dispose généralement pas d'informations complètes sur les investissements et autres dépenses engagées dans la foresterie et la filière bois. Le contenu de ces informations varie d'un pays à l'autre et dépend souvent de l'organisme qui les fournit. Dans la plupart des cas, les informations portent uniquement sur les subventions des pouvoirs publics à leurs agences et/ou services forestiers. Certains pays fournissent des informations sur l'assistance extérieure; la plupart ne divisent pas le financement en dépenses d'équipement et dépenses d'exploitation courantes. Dans quelques rares cas uniquement, il est possible d'obtenir des informations sur le secteur privé, étranger ou national.

44. Cette situation est due en partie à l'augmentation progressive de la capacité des investisseurs nationaux à mobiliser des capitaux. Compte tenu de l'état actuel de l'ingénierie et des industries lourdes dans les pays en développement, il faudra importer la plupart de l'équipement nécessaire au renforcement des capacités nationales. Les sociétés transnationales peuvent contribuer à relâcher les pressions qui s'exercent sur les faibles réserves en devises et fournir peu à peu la technologie requise pour permettre d'augmenter l'approvisionnement local en moyens de production, y compris certains équipements.

45. L'intérêt des entrepreneurs pour la création de forêts et la gestion durable des ressources forestières est un phénomène nouveau dans le cadre du financement privé international du secteur forestier. Par exemple, Precious Woods Ltd., société fondée en 1990 par des investisseurs, a pour objectifs le reboisement des terres en jachère, la gestion écologiquement viable des forêts naturelles existantes et la production durable de bois tropicaux grâce au reboisement et à l'exploitation. Precious Woods Ltd. investit environ 40 millions de dollars au Costa Rica pour créer des plantations de tecks et autres espèces précieuses et protéger les forêts ombrophiles du pays; le nombre de projets de cette nature est en augmentation.

### C. Difficultés qui font obstacle au financement des forêts

46. Le financement du secteur des forêts est complexe en raison de son rôle écologique, économique et social et de ses effets externes. Les périodes de rendement à long terme et les facteurs externes (y compris les valeurs de non usage) le différencient de nombreux autres secteurs en termes de besoins financiers. Le financement de la mise en valeur des forêts dans les pays en développement est limité par plusieurs facteurs. Certains sont communs à la plupart des secteurs de l'économie comme la pauvreté, la pénurie de fonds et de mécanismes de crédit, les faibles capacités institutionnelles, les politiques inappropriées de développement, les infrastructures inadéquates, le manque de participation des populations et de contribution du secteur privé, le faible taux de productivité de la main-d'oeuvre, les carences technologiques, l'insuffisance d'informations et de banques de données, les imperfections des systèmes de régime foncier et l'absence de coordination intersectorielle. Certaines contraintes ont par ailleurs une dimension internationale, telles que les pratiques actuellement suivies dans le cadre de la plupart des mécanismes de financement de l'APD. Les restrictions ou barrières commerciales sont un autre aspect important du problème : la consommation européenne de produits fabriqués à partir de bois tropicaux a diminué de 26 % entre 1981 et 1992.

47. Les difficultés plus proprement spécifiques au secteur forestier et qui lui sont préjudiciables sont notamment : la faible priorité accordée à ce secteur, la lenteur des réformes politiques, les transferts fonciers non compensés et les distorsions comptables. La foresterie est perçue par beaucoup comme une activité marginale. On ne tient compte que de la valeur du bois (grume et bois de feu) pour comparer la valeur des terres boisées à leur éventuel rendement agricole. La foresterie est souvent ramenée à la seule production de bois et il est important de mieux faire connaître les nombreux autres rôles des arbres et des forêts en ce qui concerne l'accroissement de la sécurité alimentaire, la réduction de la dégradation de l'environnement, la fourniture d'énergie et d'emplois en milieu rural, l'atténuation des changements climatiques, la protection de l'intégrité des aires d'alimentation en eau et la fourniture de médicaments.

48. N'étant pas considérées comme prioritaires, les réformes du secteur forestier ont été lentes et ont souvent pris du retard par rapport à celles des grandes politiques nationales. Dans de nombreux pays, les politiques forestières manquent de transparence, elles ne sont pas orientées vers les populations et la foresterie ne bénéficie que d'un statut secondaire car elle est souvent rattachée à un autre grand ministère ou département tel que

ministère de l'alimentation, de l'agriculture, des ressources naturelles ou de l'industrie de base. Étant donné la faible priorité accordée à ce secteur dans les plans de développement nationaux, son budget reste insuffisant par rapport aux besoins, ce qui se traduit par une carence en matière de capacités techniques, de ressources humaines, de services de vulgarisation, d'informations ou données de base et d'efficacité administrative. Cette situation dissuade en retour les entreprises d'investir dans la sylviculture.

49. Le désinvestissement dans les forêts et la conversion des terres favorisent le développement d'autres secteurs, tels que l'exploitation minière, le tourisme, l'agriculture et l'énergie hydraulique. Ces conversions de terres sont facilitées par l'extrême sous-évaluation des terres boisées.

50. Dans les comptes nationaux, on relève plusieurs distorsions relatives à la sylviculture. Outre les conversions de terres indiquées précédemment, la valeur d'un certain nombre de produits forestiers tels que les plantes médicinales, les autres produits forestiers non ligneux et les forêts pâturées n'apparaît pas ou est reportée sur les comptes d'autres secteurs. Les produits alimentaires, les pâturages et le fourrage forestiers sont souvent comptabilisés à la rubrique agriculture.

51. La valeur totale des revenus forestiers devrait être intégrée dans le système de comptabilité nationale. Les comptes nationaux devraient considérer les produits tirés du bois, les produits forestiers non ligneux et les incidences et avantages incorporels des forêts comme des éléments d'un tout intégré. Parallèlement à l'évaluation des ressources forestières, ils fourniraient ainsi une image plus réaliste et significative de la valeur des forêts.

52. La valeur totale de la production de produits forestiers ligneux dans le monde en 1993 était officiellement de 391 milliards de dollars, dont 144 milliards pour les pays en développement. Si les valeurs de tous les produits forestiers étaient incluses, la valeur totale des avantages tirés des forêts serait presque trois fois plus élevée pour les pays en développement, faisant passer la contribution actuellement comptabilisée du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB) de 3 % à environ 10 % ou plus. Le cas de l'Inde illustre bien la situation : la contribution officielle du secteur forestier au revenu national de ce pays est d'à peine 2,9 milliards de dollars alors que sa contribution réelle est estimée à 43,8 milliards (voir encadré 3).

Encadré 3. Valeur réelle des forêts : le cas de l'Inde

Les bénéfices que l'on peut tirer de la forêt sont sous-estimés et sous-comptabilisés. L'Inde est une des meilleures sources d'information à cet égard.

(Milliards de dollars É.-U.)

Pâturage dans les forêts : environ 270 millions de têtes de bétail paissent dans des forêts. Il faudrait au minimum 36 dollars par an pour nourrir un animal de toute autre manière .....	9,7
Fourrage vert : quelque 400 millions de tonnes sont ramassées chaque année, à raison de 5 dollars par tonne .....	2,0
Plantes médicinales : près de 70 % de la population utilise des herbes médicinales locales comme premiers soins de santé, la plupart provenant de forêts. Valeur estimée à 10 dollars par personne .....	6,3
Matériaux de construction non ligneux (chaume, bambou, herbe, fibres, etc.) : on présume que 250 millions de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté utilisent des matériaux de construction non ligneux provenant des forêts, à raison de 10 dollars par an .....	2,5
Alimentation : 67,8 millions de personnes dépendent des forêts pour leur subsistance, ce qui représente une valeur de 100 dollars par an par personne .....	6,8
Produits ligneux, bois de chauffe et charbon de bois .....	16,5
<b>Total .....</b>	<b>43,8</b>

Cette estimation ne tient pas compte de la valeur de nombreux produits d'importance secondaire, ni de la conservation de la diversité biologique, de la faune, du tourisme vert, de la protection des bassins hydrographiques ou de la fixation du carbone.

## III. ACQUISITION DE TECHNOLOGIE

53. La technologie concerne les capacités logistiques, humaines et physiques, et recouvre tant du matériel que des compétences. Du point de vue du développement, les transferts de technologie sont essentiels. La technologie a des répercussions sur les besoins en investissement, selon qu'elle nécessite un investissement à forte intensité de capital (générateur d'économies de main-d'oeuvre) ou à forte intensité de main-d'oeuvre. On constate de nos jours une accumulation sans précédent des capacités technologiques dans le monde. Toutefois, la plupart de ces capacités restent méconnues, sous-utilisées et inégalement réparties.

54. L'assistance financière et le transfert de technologie sont des composantes étroitement liées de la coopération internationale pour le développement. Le transfert de technologie revient à un apport de ressources et n'implique pas normalement de forte augmentation des transferts financiers. Il vise à combler trois grands types de déséquilibre : a) entre l'innovation et la

/...

commercialisation, b) entre les technologies utilisées dans les pays développés et celles utilisées dans les pays en développement, et c) entre les technologies utilisées dans les différents pays en développement.

55. Aucune technologie ou aucun ensemble de technologies ne convient à tous les pays. Le problème est donc d'adapter au mieux les technologies aux multiples situations, c'est-à-dire aux zones écologiques, aux besoins et pressions socio-économiques, et aux impératifs environnementaux. Les technologies couvrent en outre un grand nombre d'activités (valorisation des ressources forestières, reboisement, exploitation viable, transformation créatrice de valeur ajoutée, gestion rationnelle des déchets, développement et commercialisation des produits, et promotion des activités d'interface). Étant donné le recul du couvert forestier et l'exploitation croissante qui en est faite, les innovations techniques vont jouer un rôle moteur dans la gestion viable des forêts. Le transfert et l'échange de technologies sont de plus en plus facilités par le développement des technologies de l'information.

56. Le transfert de technologie des pays développés aux pays en développement revêt diverses formes et implique l'intervention d'une multiplicité d'acteurs : entreprises privées, organismes d'aide bilatérale et multilatérale, institutions du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI), établissements régionaux de recherche, organisations non gouvernementales et fondations. Comme on le constate dans les industries forestières de plusieurs pays en développement, le transfert global de technologies s'accompagne souvent d'investissements étrangers dans les pays en développement, sous la forme notamment de contrats de commercialisation et de gestion, d'équipement et de technologies brevetées.

57. Le transfert de technologie s'effectue souvent dans le cadre de projets forestiers bilatéraux et multilatéraux. Nombre d'instituts de recherche nationaux et régionaux sur la forêt reçoivent depuis longtemps une assistance internationale. Les publications techniques de la FAO fournissent des informations techniques actualisées sur la quasi-totalité des aspects de la foresterie. Parmi les thèmes étudiés et les documents publiés par cette organisation, on mentionnera les directives sur la gestion des forêts de mangroves, la biotechnologie comme moyen d'améliorer les arbres forestiers, un code type pour l'exploitation des forêts, les produits forestiers non ligneux comme source de revenus et la gestion viable des forêts.

58. L'initiative Peuples et plantes de l'UNESCO (financée conjointement par le Fonds mondial pour la nature et le Jardin botanique royal de Kew), la base de données du PNUE sur les écotechnologies, l'Initiative de l'Université des Nations Unies pour la recherche sur les émissions nulles, le Programme de l'OMS sur les plantes médicinales et le Programme de l'ONUDI sur la production industrielle et la commercialisation sont quelques-uns des nombreux exemples de transfert multilatéral de technologie.

#### A. Coopération technique entre pays en développement

59. Parallèlement à la coopération technique Nord-Sud, la CTPD est de plus en plus souvent un instrument efficace de transfert de technologie Sud-Sud. Le partage de données d'expérience entre pays en développement peut se faire soit

/...

par des échanges directs, soit dans le cadre de réseaux formels et informels. Le Latin American Dendroenergy Network, le African Forest Action Network et le Réseau d'information de l'Asie et du Pacifique sur les plantes médicinales et aromatiques comptent parmi les nombreux réseaux très actifs. Les programmes de coopération technique entre pays en développement, que gèrent le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, pourraient être plus directement utilisés aux fins du transfert de technologie. La coopération technique entre pays en transition devra être renforcée et davantage appuyée.

60. Ce n'est que s'ils sont dotés de capacités suffisantes que les pays en développement pourront acquérir rapidement les techniques les plus récentes, en évitant les erreurs et les retards. Dans la plupart des cas, l'expérience et la technologie des pays développés ne sont pas directement applicables dans les pays en développement; chaque pays devra suivre sa propre voie, en fonction de ses caractéristiques propres et de nombreux autres facteurs.

#### B. Recherche

61. Toutes les institutions du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale mènent des activités ayant trait aux forêts, mais ce sont surtout le Centre pour la recherche forestière internationale et le Conseil international pour la recherche en agroforesterie qui s'occupent plus précisément de foresterie et gèrent des programmes relatifs à la formulation des politiques forestières; à la gestion et à la protection des forêts naturelles; au reboisement des terres dégradées; aux produits et marchés forestiers; à l'analyse économique et écologique des régimes d'utilisation des sols; à la validation et à l'adoption des technologies; à l'amélioration des arbres à des fins multiples; et à l'étude des relations d'interdépendance entre les arbres et les cultures. Des centres et instituts régionaux mènent également des recherches sur certains aspects des forêts de leur région et effectuent des transferts de technologie. Il s'agit notamment du Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, du Centre de recherche et de formation en matière d'agriculture tropicale, ainsi que de l'Institute of Forest Management et du Timber Technology Centre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

62. Quelques organismes de pays développés conduisent aussi des recherches sur les forêts dans les pays en développement et procèdent à des transferts de technologie. On mentionnera le Centre canadien de recherches pour le développement international, le Centre Est-Ouest, l'Institut des ressources naturelles du Royaume-Uni, le Jardin botanique royal de Kew, le Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, les Jardins botaniques de New York, le Centre australien de recherche agronomique internationale, l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, la Division de la foresterie de l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth, le Service de la foresterie du Département américain de l'agriculture et, enfin, la Fondation Tropenbos. L'APD consacrée à la recherche forestière représente environ 5 % de l'APD totale destinée aux forêts, alors que le chiffre correspondant pour l'agriculture est de 10 %. Un certain nombre d'organisations non

gouvernementales et de fondations internationales appuient la recherche et le transfert de technologie.

63. Comme la plupart des pays en développement ont le plus souvent peu investi dans la recherche forestière, le nombre de chercheurs spécialisés dans les forêts est plus faible que celui des chercheurs agronomes, les établissements de formation sont peu nombreux et leurs moyens sont insuffisants. Les dépenses de recherche forestière représentent en moyenne 0,05 à 0,1 % de la valeur des produits forestiers, contre 0,05 % environ dans l'agriculture. L'insuffisance des efforts de recherche, l'absence de consultation avec ceux qui exploitent les résultats des travaux de recherche et le désintérêt pour le secteur de subsistance font que des pratiques non viables se perpétuent; dans la plupart des cas, le secteur privé ne participe guère aux activités de recherche. Ce qu'il est convenu d'appeler le triangle de technologie entre établissements universitaires, entreprises et gouvernements est essentiel pour renforcer et valoriser les capacités technologiques d'un pays. Enfin, les techniques locales des pays en développement commencent à peine à être étudiées.

#### IV. AIDE AU DÉVELOPPEMENT

64. Les Principes relatifs aux forêts soulignent la nécessité de renforcer la coopération internationale et de prêter un appui financier et technique en faveur de la gestion, de la protection et de la mise en valeur durable des forêts. Un financement international à des conditions de faveur est indispensable pour appuyer le renforcement des capacités, l'amélioration des technologies, le développement et la protection des infrastructures, ainsi que la prise en compte des effets induits.

65. Pour la période 1993-2000, on estime à 5 milliards 670 millions de dollars par an le montant des aides financières à des conditions de faveur nécessaires à la mise en oeuvre des activités relevant du chapitre 11 d'Action 21, intitulé "Lutte contre le déboisement". Ce montant ne comprend pas les dépenses afférentes aux autres chapitres intéressant les forêts, notamment les chapitres 12 "Gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse" et 13 "Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes".

66. Phénomène relativement nouveau puisqu'il remonte au début des années 60, l'APD consacrée aux forêts n'a cessé de croître pour atteindre en 1993 1 milliard 545 millions de dollars. Certains pays en développement sont beaucoup plus tributaires que d'autres des fonds étrangers : la part de l'APD dans le montant total des fonds publics alloués à la foresterie était d'environ 10 % pour l'Indonésie et la Malaisie, alors qu'elle dépassait 80 % pour le Bangladesh et les Philippines (voir tableau 1).

##### A. Aide bilatérale

67. En 1993, les apports de ressources des pays membres de l'OCDE aux pays en développement se sont chiffrés à 160 milliards de dollars, dont 55 milliards de dollars au titre de la coopération pour le développement. La même année, l'aide bilatérale pour la foresterie s'élevait à 916 millions de dollars, soit 1,7 % du

total (voir tableau 4); ces chiffres semblent témoigner de la faible priorité accordée aux forêts.

68. Les pays donateurs qui fournissent une aide bilatérale pour la foresterie sont au nombre de 20. Les fonds proviennent surtout d'organismes d'aide spéciale situés dans les pays donateurs. Ces derniers contribuent également à la réalisation des programmes des organisations non gouvernementales et à celle des programmes multilatéraux (voir par. 71 à 82 ci-dessous). Il faut souligner que six des sept pays du G-7 (États-Unis d'Amérique, Allemagne, Japon, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Canada) fournissent la totalité de l'aide au développement, sous une forme bilatérale ou multilatérale. Lorsque des changements interviennent dans les fonds que ces pays peuvent consacrer à l'aide, cela ne manque pas d'avoir des répercussions sur les organismes multilatéraux et internationaux.

69. Les donateurs bilatéraux ont leurs propres priorités et préférences concernant les pays bénéficiaires et les principaux objectifs des programmes. Certains ont des priorités régionales. D'autres s'intéressent uniquement à des aspects particuliers de la sylviculture. D'autres encore octroient des aides à condition que le pays bénéficiaire utilise leurs équipements, mais ce n'est guère fréquent. Les politiques des donateurs en matière de sylviculture sont également influencées par plusieurs tendances nouvelles : expansion et pouvoir accru des organisations non gouvernementales; mondialisation croissante des problèmes liés aux forêts; conscience accrue des problèmes sociaux et touchant l'environnement; croissance économique rapide dans certains pays en développement. Compte tenu des priorités et préférences particulières de chaque pays donateur, il reste essentiel de coordonner l'aide au développement aux niveaux national et international pour assurer la complémentarité des actions entreprises.

70. Les flux d'aide diminuent depuis 1992. Plusieurs pays ont réduit le montant de leurs engagements, d'autres l'ont gelé. La récession et le chômage structurel dans les pays de l'OCDE, l'accroissement des besoins sociaux dans de nombreux pays donateurs, l'augmentation rapide des engagements pris dans le domaine du maintien de la paix et une perte de confiance dans l'efficacité de la coopération pour le développement sont autant de raisons qui expliquent cette évolution.

## B. Aide multilatérale

71. Les organismes d'aide multilatérale regroupent les banques de développement, les organismes des Nations Unies et autres organismes internationaux, les organisations non gouvernementales internationales, les organisations régionales et les institutions relevant du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI).

### 1. Banques multilatérales de développement

72. Les principales banques multilatérales de développement sont la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BASD), la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Les quatre premières ont

/...

directement participé au financement de projets de sylviculture; quant au FIDA, il y a participé indirectement, dans le cadre de projets agricoles prévoyant la plantation d'arbres. Il est de plus en plus souvent fait référence à une mise en valeur écologiquement viable des forêts dans les documents directifs de ces banques, ainsi que dans les accords de prêt et de don qu'elles concluent.

73. Parmi les banques multilatérales de développement, la Banque mondiale est de loin la plus importante source de financement de projets forestiers. Le montant total des prêts qu'elle a accordés est en effet passé de 115 millions de dollars des États-Unis en 1967-1976 à 1,8 milliard de dollars en 1977-1986. En 1993, elle a consenti des prêts d'un montant total de 276 millions de dollars au secteur forestier. Elle finance actuellement l'exécution de 25 projets forestiers répartis dans 20 pays. Elle participe aussi avec le PNUD et le PNUE à la gestion du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui finance des projets forestiers parmi ses principaux domaines d'activité.

74. Depuis 1978, la BAfD a financé 14 projets d'un montant total de 337 millions de dollars des États-Unis. Depuis 1977, la BASD a consenti des prêts d'un montant total de 840 millions de dollars des États-Unis pour la réalisation de projets forestiers. Quant au montant des prêts que la BID a octroyés dans ce secteur depuis 1993, il s'élève à 65,3 millions de dollars. Toutes ces banques appliquent des politiques analogues : elles ne consentent pas de prêts aux industries de récolte ou de transformation des produits forestiers.

## 2. Organisations internationales

75. Divers organismes intergouvernementaux, dont certains relèvent du système des Nations Unies, apportent un appui technique aux activités forestières réalisées dans les pays en développement. Il s'agit notamment de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Centre du commerce international (CCI) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

76. Le PNUD dispense une aide technique et financière, en particulier dans le cadre de ses programmes de pays. En 1993, il a consacré 33,5 millions de dollars des États-Unis à des projets forestiers dans différentes régions du monde afin de promouvoir des approches multisectorielles de l'aménagement forestier à l'échelle des programmes. Sur le montant total des fonds que le PNUD a gérés au cours de la phase pilote du FEM (1992-1994), environ 80 millions de dollars ont été consacrés à des projets en faveur de la diversité biologique, dont 60 millions à des projets forestiers, le plus souvent en Asie et en Afrique, certains projets de moindre envergure ayant aussi été financés en Amérique latine, dans les Caraïbes et les États arabes et en Europe orientale. Le PNUD a également contribué à la réalisation de quelques projets forestiers visant à atténuer les effets des changements climatiques.

77. En 1993, le PNUD a lancé un Programme de renforcement des capacités de gestion forestière. Dans le cadre de ce programme, il octroie des fonds, qu'il gère de façon centralisée, aux pays qui répondent le mieux à certains critères. Les projets financés, qui tablent sur le renforcement des capacités nationales, sont axés sur une approche participative, multisectorielle et intégrée et favorisent la coordination des donateurs en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion des programmes forestiers nationaux. Les projets pilotes, financés par des donateurs à hauteur de 4 millions de dollars des États-Unis, ont montré l'intérêt de cette approche.

78. Les projets auxquels participe le PAM portent sur l'aménagement de bassins versants, la foresterie sociale et villageoise, la plantation d'essences pour bois de feu, la régénération des sols, la stabilisation de dunes de sables et la plantation de rideaux d'arbres destinés à servir de brise-vents. En 1993, le PAM a consacré 121 millions de dollars des États-Unis à des activités liées à la sylviculture dans des pays en développement. Il semble que l'aide d'urgence prenne le pas sur les activités de développement qu'il menait dans le cadre des programmes "vivres contre travail". Depuis 1993, le montant de l'aide que le PAM a consacrée à des projets forestiers ne s'élève en effet qu'à 37,2 millions de dollars.

79. Sur le plan international, la FAO est la principale institution internationale spécialisée dans la sylviculture. Elle est active dans de nombreux domaines. Ses activités normatives sont financées par prélèvement sur son budget ordinaire. Elle exécute également des projets de terrain financés par le PNUD, des banques multilatérales de développement et des donateurs bilatéraux ainsi que par son propre programme de coopération technique. Dans son budget-programme annuel ordinaire, la FAO alloue près de 13 millions de dollars des États-Unis aux activités forestières; elle consacre par ailleurs environ 55 millions de dollars à son programme forestier de terrain.

80. L'OIBT est dotée d'un budget administratif annuel de 4 millions de dollars des États-Unis et organise actuellement des projets de pays dont le montant est d'environ 15 millions de dollars. De 1990 à 1995, elle a fait des dons d'une valeur totale de 88,3 millions de dollars en faveur de projets concernant le commerce, les produits forestiers, la gestion forestière et le reboisement.

81. Le PNUE a activement participé aux activités liées à la gestion de la diversité biologique et à la lutte contre la désertification, en particulier pour ce qui est de l'élaboration de conventions. Le programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, son programme sur les hommes et les plantes, son initiative Botanique 2000, ainsi qu'un certain nombre de ses activités scientifiques concernent la sylviculture. L'ONUDI participe à la promotion et à la mise au point de techniques de transformation des produits forestiers et de techniques de production de produits phytochimiques et phytopharmaceutiques.

### 3. Institutions d'aide non officielles

82. Nombre d'autres organisations aident des pays à entreprendre des actions efficaces en faveur du développement de la sylviculture. Il s'agit d'organisations non gouvernementales internationales, d'organisations régionales et d'institutions relevant du GCRAI. L'importance et les domaines d'activité

des organisations non gouvernementales internationales qui interviennent dans le domaine de la sylviculture sont très divers. L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), le Fonds mondial pour la nature, l'Union internationale des instituts de recherche forestière, l'Institut international pour l'environnement et le développement, le World Resources Institute (WRI), l'Association technique internationale des bois tropicaux, CARE International, OXFAM, Conservation internationale, Appropriate Technology International, Frères des écoles chrétiennes, Global Forest Policy Project et le World Watch Institute figurent parmi les plus actives. L'UICN consacre un budget de quelque 48 millions de dollars par an à la conservation de la nature. Dans de nombreux cas, les programmes des organisations non gouvernementales sont en partie financés par des institutions bilatérales et multilatérales.

C. Évolution de la situation depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

83. Bien que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ait souligné la nécessité de renforcer les activités en faveur de l'aménagement forestier, le montant global de l'aide publique au développement (APD) consacrée à ce secteur a en fait diminué. Panayotou (1995) note qu'il est peu probable que l'APD augmente, compte tenu des difficultés politiques qu'ont déjà les pays donateurs à maintenir les niveaux d'aide actuels. Par ailleurs, les sommes que les pays du Sud versent au titre du service de leur dette extérieure sont nettement supérieures à celles qu'ils reçoivent au titre de l'APD. La récente tendance à la baisse de l'APD est donc d'autant plus préoccupante. Le montant de l'aide publique accordée à l'agriculture est tombé de 14 milliards de dollars des États-Unis en 1991 à 4,8 milliards de dollars en 1993.

84. Après avoir sensiblement augmenté dans les années 80, le montant total de l'aide publique accordée au secteur forestier n'est passé que de 1,4 milliard de dollars des États-Unis en 1990 à 1,5 milliard de dollars en 1993 (voir tableau 2). En 1993, l'APD se composait pour 71 % de dons et 29 % de prêts. Elle ne représentait que 27 % des ressources prévues dans Action 21 (5,67 milliards de dollars).

Tableau 2

Aide publique au développement consacrée au secteur forestier de 1986 à 1993

(En millions de dollars des États-Unis)

Catégories de donateurs	1986	1988	1990	1993
Aide bilatérale	434,5	723,0	937,3	915,7
Banques de développement	142,5	200,3	253,7	420,3
Organismes des Nations Unies	188,0	191,6	234,3	208,5
	765,0	1 114,9	1 425,3	1 544,5

85. Sur les 208 millions de dollars des États-Unis que l'ensemble des organismes des Nations Unies ont consacrés à des projets forestiers en 1993, 121 millions provenaient du PAM. Au total, les autres organismes intergouvernementaux, dont la FAO, le PNUD, l'OIBT et le PNUE, ont consacré 87 millions de dollars au secteur forestier, ce qui ne représente que 5,7 % du montant de l'APD dans ce secteur.

86. Dans le cadre d'accords de coopération bilatérale, les pays de l'Union européenne ont contribué pour près de 40 % au montant total de l'APD (et pour 54 % au montant total de l'aide octroyée sous forme de dons). Au niveau mondial, la coopération bilatérale représente 59 % du montant total de l'aide (80 % du montant total de l'aide octroyée sous forme de dons). Il convient de noter qu'une partie des sommes allouées sont regroupées dans des fonds d'affectation spéciale gérés par des organismes internationaux, en particulier par la FAO.

#### 1. Aide publique au développement par région

87. Le tableau 3 indique l'aide publique au développement consacrée à la foresterie par région. L'Asie et le Pacifique en sont les principaux bénéficiaires (37,2 %), suivis de l'Afrique (30,6 %). On manque de renseignements sur le montant de l'aide internationale dont bénéficient les différents pays et sur la question de savoir si la répartition s'est faite de manière rationnelle et efficace.

Tableau 3

Aide publique au développement par région, 1993

(En millions de dollars des États-Unis/pourcentage)

Région	Aide bilatérale		Banques de développement		Organisations multilatérales		Total	
Afrique	323,6	35,3	58,0	13,8	82,4	39,5	472,0	30,6
Asie/Pacifique	261,4	28,5	248,0	59,0	68,0	32,6	574,3	37,2
Amérique latine/Caraïbes	208,4	22,8	84,5	20,1	19,8	9,5	315,7	20,4
Proche-Orient et Afrique du Nord	36,9	4,0	18,9	4,5	20,6	9,9	77,5	5,0
CEI <sup>a</sup> et Europe de l'Est	10,0	1,1	10,9	2,6	1,7	0,8	21,9	1,4
Monde	75,4	8,3	0,0	0,0	16,0	7,7	83,1	5,4
Total	915,7	100,0	420,3	100,0	208,5	100,0	1 544,5	100,0

<sup>a</sup> Communauté d'États indépendants.

88. Les ressources financières fournies par les organisations multilatérales enregistrent actuellement une croissance zéro ou sont en baisse et il est peu probable que des ressources nouvelles et supplémentaires soient dégagées. En tout état de cause, on ne peut guère s'attendre à retrouver les taux de croissance de l'APD enregistrés entre 1986 et 1990/1991.

## 2. Priorités des donateurs

89. Dans une enquête réalisée en 1994, la FAO a demandé aux donateurs d'indiquer le rang de priorité (très élevé, élevé, moyen et faible) qu'ils accorderaient aux 25 domaines proposés. Les réponses ont permis d'établir l'ordre de priorité suivant :

a) Rang de priorité très élevé : renforcement des capacités des pays; gestion des forêts naturelles et foresterie sociale; recherche forestière;

b) Rang de priorité élevé : capacité des pays en matière de politiques et de gestion; agroforesterie, aménagement des bassins hydrographiques et gestion de l'utilisation des terres;

c) Rang de priorité moyen : lutte contre la désertification; vulgarisation; parcs nationaux et préservation des ressources génétiques; législation forestière; produits forestiers non ligneux; protection des forêts;

d) Faible rang de priorité : gestion de la faune sauvage; protection contre les incendies; plantations industrielles; industries; commerce; commercialisation de produits forestiers.

### D. Insuffisances du système de l'aide publique au développement

90. Les évaluations passées de projets et programmes d'APD ont mis en relief plusieurs insuffisances, qui sont essentiellement d'ordre institutionnel et peuvent donc être surmontées. Ce sont :

a) L'APD est fournie par un grand nombre de donateurs qui n'ont pas les mêmes politiques, priorités, critères d'octroi, modalités et réglementations. Divers conflits surgissent du fait de ces différences au sein de chaque groupe de fournisseurs d'APD (organisations bilatérales, multilatérales et non gouvernementales), entre ces groupes et entre les groupes de donateurs et les bénéficiaires;

b) Lorsque des donateurs ont les mêmes préférences quant aux pays et aux priorités, ils sont souvent en concurrence, ce qui réduit l'efficacité de l'aide fournie. La coopération dans la gestion et le cofinancement de projets et programmes demeurent trop rares;

c) Comme les donateurs bilatéraux préfèrent certains pays, l'APD n'est pas équitablement répartie en fonction des besoins;

d) Les projets financés par l'APD sont souvent décidés au cas par cas sans aucune analyse de leurs liens avec leurs objectifs généraux de développement ou de leur pertinence par rapport à ces derniers;

e) Les politiques et les priorités des donateurs et des bénéficiaires sont souvent incompatibles et de ce fait, certains des besoins hautement prioritaires des pays en développement ne sont pas pris en compte et les programmes nationaux sont parcellaires au lieu d'être globaux;

f) Il est très difficile aux bénéficiaires ou à quiconque d'être bien informés de la multitude de programmes, de fonds, de critères et de procédures qui, de plus, ne cessent de changer. Les bénéficiaires ne disposent ni des informations ni des moyens nécessaires pour avoir accès à l'APD et en tirer parti;

g) La participation nationale et locale à l'élaboration des projets est souvent suffisante, la conséquence étant l'introduction de technologies inadaptées et le recours à des experts étrangers;

h) La prolifération des cadres pour la planification du développement écologiquement durable a semé la confusion et dilué les efforts;

i) Dans le financement des projets, la part des ressources locales est faible par rapport à l'APD, ce qui met en doute la capacité des pays bénéficiaires à maintenir les investissements une fois que l'aide extérieure prend fin;

j) L'engagement et les prises de participation au niveau national sont souvent insuffisants, les conséquences étant des projets sans aucun impact concret et un manque de connaissances techniques et de capacités appropriées pour mettre à profit les avantages découlant de l'assistance.

91. D'une manière générale, l'APD s'est révélée rarement appropriée et prévisible. Les procédures préparatoires sont souvent laborieuses et longues, et la conditionnalité a souvent bloqué, retardé ou interrompu l'aide au développement.

#### E. Amélioration des mécanismes

92. Étant donné l'importance primordiale de l'APD, il faudra surmonter effectivement et immédiatement ces problèmes grâce à des procédures simples et novatrices. L'APD consacrée à la foresterie sera d'autant plus efficace que sa planification fera l'objet d'un effort conjugué des donateurs et des bénéficiaires.

93. Au niveau mondial, il faut mettre fin aux antagonismes entre donateurs et entre institutions d'assistance technique afin d'élaborer une stratégie commune et une approche coordonnée pour ce qui est des priorités, des préférences des pays, des niveaux et mécanismes de financement, s'agissant notamment d'intégrer les divers cadres. Lorsque plusieurs donateurs s'intéressent au même pays et au même domaine d'activité, un moyen de coordonner l'exécution des projets au titre de l'APD est le cofinancement, qui accroît l'impact de chaque donateur, puisque les cofinanciers peuvent avoir des compétences et des connaissances complémentaires, qu'ils peuvent utiliser conjointement.

94. La communauté internationale a compris que la coordination et la coopération sont tout aussi essentielles, voire plus, en matière d'identification des besoins et des possibilités d'investissement et d'assistance technique qu'en matière de financement, une fois qu'on a déterminé les besoins et les possibilités. Ce constat a en effet été l'un des principaux

arguments en faveur de la mise en place du Programme d'action pour la protection des forêts tropicales en 1985.

95. Au niveau national, toutes les activités liées à la gestion durable des forêts qui sont entreprises au titre de l'APD doivent être coordonnées et réellement intégrées dans le programme général du pays ayant trait aux forêts. Les pays devraient confier cette responsabilité à une institution appropriée. En Indonésie, par exemple, la coordination est assurée par le Conseil national de la planification du développement par le biais du Groupe consultatif sur les forêts indonésiennes.

96. Il est généralement admis que, souvent, les prêts aux projets et les investissements orientés vers les projets n'engendrent pas une croissance équilibrée du secteur des forêts en raison de doubles emplois, d'antagonismes, d'un chevauchement des efforts et d'une utilisation peu judicieuse des ressources. C'est pourquoi la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement préconisent une vaste approche sectorielle en matière de prêts à l'appui des investissements. Tout programme d'investissement dans un secteur doit se fonder sur une stratégie et un cadre d'orientation pour ce secteur, porter sur toutes les dépenses du secteur, qu'elles soient de fonctionnement ou d'équipement, et faire intervenir toutes les parties intéressées. Cela éviterait toute modification des priorités et permettrait de faire une plus large place aux consultations entre donateurs et pays bénéficiaires, en vue d'une concordance de vues sur les objectifs, les stratégies et les conditions d'octroi des prêts ou subventions. En outre, la coopération et la coordination interinstitutions s'en trouveraient améliorées.

97. Cette approche, qui cadre avec l'importance que donne maintenant le PNUD à l'approche-programme, exige d'importants moyens en matière de planification et la continuité dans le financement des programmes. Les résolutions de l'Assemblée générale sur les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les notes de stratégie de pays peuvent également fournir un cadre et un mécanisme pour la mise en place de tels programmes.

98. Se fondant sur les principes de l'approche sectorielle élaborés par la Banque mondiale et d'autres institutions, le PNUD a défini la notion d'accord de partenariat sur les forêts, passé entre les pays et les donateurs de manière à faire concorder les engagements nationaux et l'appui des donateurs à l'application des principes et procédures relatifs aux forêts définis dans l'Action 21. On envisage également de mettre en place un mécanisme spécial pour le partenariat sur les forêts dans les pays parties aux accords de partenariat sur les forêts. Ces accords peuvent contribuer à la mise en place de montages financiers importants fondés sur le financement, par plusieurs donateurs, des activités réalisées dans le secteur. Ils viseraient des pays réellement déterminés à lutter contre la déforestation et, par delà le secteur des forêts, ils s'attaqueraient aux causes profondes de la déforestation.

#### IV. INNOVATIONS EN MATIÈRE DE MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES

99. Ces dernières années, plusieurs innovations, aux fortunes diverses, ont eu pour but de mobiliser des ressources financières en faveur des forêts. Certaines connaissent un début d'application alors que d'autres sont encore au stade de la conception. Elles se répartissent en deux grandes catégories, les innovations extérieures et les innovations intérieures.

##### A. Flux de ressources extérieures

100. L'investissement étranger et l'APD, y compris des mécanismes tels que le cofinancement, les subventions proportionnelles et le Fonds pour l'environnement mondial, ont été examinés plus haut. Les valeurs écologiques mondiales des forêts offrent, par le biais des transactions internationales, des possibilités de conversion de dettes et d'autres moyens d'échange. Plusieurs moyens novateurs et intéressants permettant d'obtenir, à l'échelon international, des ressources financières pour la protection des forêts ont été proposés récemment, certains étant mis à l'essai avec des résultats encourageants : conversion de dettes en investissements écologiques, conversion de créances pour le financement des mesures de protection des forêts, contrepartie de la fixation du carbone, permis d'émission négociables sur le plan international, droits d'aménagement négociables, brevets relatifs à la diversité biologique et fonds de contrepartie pour le financement de réformes sectorielles.

101. La conversion de dettes en investissements écologiques était l'un des premiers mécanismes financiers novateurs. Lancée en 1987, elle a continué d'être utilisée après la CNUED et, jusqu'en décembre 1992, avait produit environ 76 millions de dollars pour la protection de l'environnement dans les pays en développement. De telles opérations à petite échelle n'attireront sérieusement l'attention des ministres des finances que si elles prennent de l'ampleur : des dettes internationales peuvent être rachetées ou échangées contre des mesures de protection de l'environnement telles que la création de réserves naturelles ou, comme cela a été récemment proposé, contre la garantie d'une gestion durable des ressources forestières. Si l'on veut promouvoir les réformes en matière de politiques forestières, on peut élargir le concept à la conversion de dettes pour le financement des réformes de politiques, voire à la conversion de dettes pour le financement du développement durable.

102. La contrepartie de la fixation du carbone est un arrangement en vertu duquel, par exemple, la compagnie d'électricité d'un pays développé finance une exploitation forestière à effet réduit, des plantations de bonification, la protection des forêts ou le reboisement dans un pays en développement afin d'isoler le carbone et de réduire les émissions. Plusieurs projets en ce sens ont été mis en oeuvre ces dernières années.

103. Les permis d'émission de gaz carbonique négociables sur le plan international pourraient servir à financer la protection des forêts. On pourrait utiliser une formule acceptable sur le plan international pour allouer des niveaux d'émission admissibles (des permis ou des obligations négociables). Les pays qui dépasseraient leur seuil pourraient acheter ou négocier des permis

d'émission auprès des pays excédentaires. Cette idée soulève des problèmes d'équité et de souveraineté.

104. Les droits d'aménagement négociables sont comparables, dans leur principe, aux droits d'émission négociables et pourraient être utilisés pour protéger la diversité biologique aux niveaux tant national que mondial. Les pays en développement pourraient créer des habitats propres à maintenir la diversité biologique et leur attribuer un certain nombre de droits d'aménagement négociables, qui pourraient être vendus à des sociétés, des fondations, des gouvernements de pays développés, des universités et des établissements de recherche. Ceux-ci les achèteraient soit pour les utiliser immédiatement (prospection des produits biochimiques), soit pour les protéger d'une exploitation à des fins commerciales. Les pays développés pourraient stimuler la demande en accordant aux sociétés et aux propriétaires locaux des crédits pour l'acquisition de tels droits.

105. En outre, au niveau international, des groupes tels que le Réseau international de gestion de l'environnement (Allemagne) et le Conseil des entreprises pour un développement durable (Suisse) encouragent le secteur privé dans ses efforts pour donner suite aux conclusions de la CNUED. Le Conseil suisse a créé des équipes spéciales, chargées notamment d'incorporer les coûts sociaux et écologiques dans les prix et de réaliser une étude mondiale sur la production et l'utilisation écologiquement rationnelles du papier.

#### B. Flux de ressources intérieures

106. Les ressources intérieures peuvent être publiques ou privées.

##### 1. Ressources publiques

107. Outre les redevances, diverses mesures novatrices peuvent être et sont effectivement utilisées en vue d'améliorer les flux de ressources intérieures pour la protection des forêts (voir également les paragraphes 25 à 39), notamment :

a) Taxes au service de certains objectifs : des droits spécifiques peuvent être imposés aux produits forestiers, notamment à des fins de boisement, d'éducation et de formation forestières et de recherche forestière;

b) Remboursements imputables : on pourrait imposer à d'autres secteurs d'activité des droits pour les avantages qu'ils retirent. Par exemple, la Colombie envisage de consacrer à la gestion durable des forêts une partie des sommes versées au titre des mesures de soutien des prix du café par l'Union européenne;

c) Droits et redevances payés par les bénéficiaires : taxes acquittées pour la jouissance d'avantages non commercialisables, versées par exemple par ceux qui bénéficient en aval des mesures de conservation prises en amont. Il s'agit en fait d'une redevance pour services rendus. Ce système est utilisé depuis longtemps au Japon et une loi colombienne exige qu'une partie des recettes provenant de l'hydroélectricité soit versée à un fonds servant à financer l'aménagement des bassins hydrographiques en amont et les activités de

/...

protection de l'environnement. Plusieurs autres pays appliquent des méthodes semblables;

d) Droits d'utilisation des bassins hydrographiques : ces redevances peuvent être imposées aux exploitants forestiers et autres qui causent des dégâts aux écosystèmes d'amont;

e) Redevances pour les utilisations non nocives : redevances ou droits d'utilisation acquittés sur les permis octroyés pour l'écotourisme et le tourisme scientifique ainsi que pour la bioprospection;

f) Réduction ou suppression des subventions aux activités préjudiciables à l'environnement : il s'agit par exemple de supprimer les subventions à toute activité qui cause ou favorise la déforestation, notamment l'agriculture, l'exploitation minière, l'irrigation et l'hydroélectricité;

g) Vérité des prix : plusieurs produits et services forestiers sont fournis aux utilisateurs en dessous du coût réel (notamment le bois de feu, l'approvisionnement en eau, etc.);

h) Augmentation du loyer : de plus amples informations sur ce point ont été fournies plus haut;

i) Amendes pour gaspillage et dommages délibérés causés aux forêts : une clause en ce sens figure dans de nombreux contrats d'exploitation forestière et elle peut être appliquée par l'exigence d'un dépôt d'obligations;

j) Droits et taxes de déforestation : il s'agit de redevances semblables à celles indiquées au point i) ci-dessus, souvent liées au coût de boisement.

## 2. Ressources privées

108. Nombre d'exemples d'innovations permettant effectivement de mobiliser des ressources privées ont été présentés ci-dessus. Diverses formes de participation de la population (participation à un seul ou à plusieurs niveaux; initiative personnelle ou action collective) et l'intervention du secteur privé peuvent considérablement contribuer à accroître le flux de ressources financières. La création, dans les organisations existantes, de bureaux ou de "guichets" susceptibles d'accepter des projets proposés par des organisations non gouvernementales pourrait favoriser une plus grande participation de ces dernières. On pourrait encourager les industries utilisant des produits forestiers à participer à la mise en valeur des forêts. Par exemple, les industries du tabac et du thé pourraient participer à la création de plantations d'arbres destinés au bois de feu. Les approches ciblées, telles que la gestion conjointe de forêts en Inde et les réserves d'extraction au Brésil, ont produit des résultats encourageants. Ainsi, dans le cadre de la gestion conjointe des forêts, les services forestiers publics et les collectivités locales ont pu conclure des accords de gestion des forêts favorables aux deux parties.

109. Un mécanisme proposé depuis peu consiste en crédits de reboisement négociables qui encourage les propriétaires terriens à maintenir leurs terres sous forme d'espace forestier ou à reboiser. Les propriétaires dont les terres

demeurent des espaces forestiers ont droit à un dégrèvement fiscal et les petits exploitants qui ne paient pas d'impôts peuvent vendre leurs crédits à des personnes plus nanties qui sont imposables. Le Costa Rica utilise ce mécanisme en y intégrant une contrepartie de fixation du carbone.

C. Institutions d'appui au financement ciblé de la protection des forêts

110. Les mécanismes novateurs examinés ci-dessus sont bien conçus; ils ne peuvent réussir cependant que s'il existe des institutions compétentes et imaginatives capables de les mettre en oeuvre et il faudra sensiblement renforcer ou réorganiser les institutions nationales et internationales existantes à cet effet.

111. Au niveau national, la création d'un fonds national de mise en valeur des forêts doté de structures de financement décentralisées pourrait favoriser la protection des forêts en permettant le réinvestissement des revenus provenant de produits forestiers dans la mise en valeur des ressources forestières. Ce fonds pourrait également répondre aux besoins du secteur privé en matière de financement de la protection de l'environnement. Si la gestion en est centralisée, un tel fond pourrait englober plusieurs des mécanismes mentionnés plus haut et faciliter la mobilisation de ressources financières. Il pourrait contribuer à l'exécution de programmes d'investissement dans le secteur des forêts et à la bonne gestion de toute structure forestière qui serait créée dans le cadre des accords de partenariat pour les forêts, ce qui renforcerait les alliances entre les institutions publiques, les donateurs et les institutions financières, les gouvernements et la communauté internationale. Ce fonds pourrait avoir une structure semblable à celle de certaines institutions financières agricoles, telles que les banques agricoles et les sociétés de financement de l'agriculture qui existent déjà dans plusieurs pays, ou être la filiale d'une institution financière existante, avec un guichet spécial pour les forêts.

112. L'utilité et l'efficacité accrue des mécanismes de financement des mesures de protection des forêts au niveau mondial sont une des questions clefs dont le Groupe est saisi. Son examen exigera une analyse minutieuse et une compréhension générale des atouts et des lacunes du système de financement actuel.

VI. CONCLUSIONS ET QUESTIONS QUE LE GROUPE POURRAIT EXAMINER PLUS AVANT

113. En dépit de l'engagement pris par les pays et la communauté internationale de mettre en oeuvre Action 21 et d'appliquer les Principes relatifs aux forêts, les investissements réels en faveur d'un développement économiquement viable des forêts demeurent négatifs. Le montant net de 31,25 milliards de dollars par an, dont 5,67 milliards à des conditions libérales, retenu par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement pour la période 1993-2000, est loin d'être atteint. Un financement accru et le progrès des techniques sont les deux éléments porteurs de l'exploitation économiquement rationnelle des forêts. Or, les pays en développement éprouvent généralement des difficultés à mobiliser des ressources : le plus souvent, l'exploitation forestière est

/...

tributaire des fonds publics et elle est loin de disposer des ressources et des moyens appropriés, la recherche et le développement des techniques étant alors les premières victimes.

114. Pour de nombreux pays, surtout en Afrique, les investissements étrangers et l'APD sont importants. Or, le volume de l'APD consacrée au secteur des forêts ne correspond actuellement qu'à 27,2 % du montant fixé dans l'Action 21; il est peu probable qu'il augmente, compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

115. Le secteur forestier est criblé de problèmes qui appellent une action sur plusieurs fronts et les pays devront mobiliser eux-mêmes les ressources, l'APD n'ayant qu'un rôle de catalyseur. Il faut faire intervenir les populations et le secteur privé et utiliser tous les moyens de mobiliser des ressources financières. On ne peut plus se contenter des moyens traditionnels de dégager et d'allouer des ressources ou de financer les activités, sur la base de la production de bois uniquement. Il faut introduire des moyens novateurs, compte tenu des énormes effets extérieurs des forêts et des avantages qu'elles présentent pour l'environnement et mettre en place des mécanismes efficaces et modernes. En outre, un solide partenariat pour le développement s'impose entre les organes gouvernementaux, le secteur privé, les organismes d'assistance, les établissements de recherche et les organisations non gouvernementales, et une approche sectorielle sous-tendue par des politiques, des stratégies et des mécanismes régulateurs appropriés semble nécessaire dans la mise en valeur des forêts. Le perfectionnement et la mise au point de techniques doivent occuper la place importante qui leur revient et toute technique acquise de l'extérieur doit être adaptée aux spécificités locales.

#### Mesures complémentaires possibles

116. Le Groupe souhaitera peut-être examiner les options suivantes en matière de financement et de transfert de technologie :

a) L'information sur les investissements dans la foresterie étant insuffisante, le Groupe pourrait engager ses pays membres à mettre à jour et compléter l'information disponible sur l'état actuel des investissements nationaux dans ce domaine. Il pourrait également leur suggérer des arrangements, procédures et mécanismes institutionnels qui leur permettraient de mieux coordonner la collecte, l'analyse et la diffusion de données;

b) Puisque le financement des programmes de foresterie est déjà insuffisant et qu'il est peu probable que la part de l'APD augmente sensiblement par rapport au niveau actuel, le Groupe souhaitera peut-être suggérer des moyens de maintenir le volume de la contribution de l'APD au secteur des forêts;

c) Les projets de foresterie concernant notamment la gestion durable des forêts ne faisant pas l'objet d'une rubrique distincte du Fonds pour l'environnement mondial, le Groupe pourrait envisager la possibilité d'un financement intégral par le FEM des projets forestiers spécifiquement liés à la gestion écologiquement rationnelle des forêts et ayant des effets directs sur l'environnement mondial;

d) Les bailleurs de fonds et les institutions de financement tendent à privilégier les projets de conservation et de protection sur les projets d'industrie et de commercialisation. Une bonne gestion des forêts étant étroitement liée à la capacité de créer des revenus et de valoriser les produits et services forestiers, le Groupe voudra peut-être engager les pays donateurs et les institutions de financement à réexaminer leurs politiques de financement de façon à donner la même importance à l'industrie et au commerce du bois, ce qui assurerait une gestion forestière économiquement viable dans les pays en développement;

e) Comme il est nécessaire de mieux coordonner le financement de projets par les différents bailleurs de fonds, le Groupe pourrait donner son avis sur la méthode suivie conjointement par le PNUD et la Banque mondiale, qui consiste à faire participer tant les pays donateurs que les pays bénéficiaires à la planification de l'aide publique au développement consacrée au secteur des forêts. Des accords en ce sens entre pays donateurs et pays bénéficiaires pourraient déboucher sur d'importants montages financiers fondés sur un financement sectoriel multidonateurs;

f) Il faudra des institutions fortes et dynamiques pour imprimer un élan aux efforts de mobilisation de ressources et d'acquisition de technologie. Le Groupe pourrait discuter de la nécessité de créer, au niveau national, des mécanismes de mobilisation des ressources et de financement qui revêtiraient la forme de fonds forestiers nationaux et des mécanismes de développement et de diffusion des techniques qui revêtiraient la forme de centres nationaux de techniques d'exploitation forestière;

g) Comme les apports substantiels du secteur privé doivent être complétés par l'APD, le Groupe pourrait envisager d'engager les pays donateurs à élaborer des mesures d'incitation pour encourager le secteur privé à investir dans la mise en valeur des ressources forestières des pays en développement. Les investissements à long terme dans ce domaine compléteraient les investissements actuels dans les sous-secteurs du traitement du bois et de ses dérivés;

h) Un séminaire international organisé conjointement par le Danemark, l'Afrique du Sud et le PNUD, qui se tiendra du 4 au 7 juin 1996 en Afrique du Sud, devra se pencher sur la viabilité et le potentiel économique des divers modes de financement novateurs. Le Groupe souhaitera peut-être examiner les résultats de ce séminaire à sa troisième session.

Tableau 4

Évolution du volume de l'aide publique au développement consacrée  
au secteur forestier de 1988 à 1993

(En millions de dollars des États-Unis)

	1986	1988	1990	1993	1990-1993 Variation annuelle
<u>Aide bilatérale</u>					
Australie	2,7	5,3	6,3	11,0	+4,7
Canada	79,8	75,1	113,4	48,6	-64,8
États-Unis d'Amérique	54,6	117,0	149,6	121,0	-28,6
Japon	20,5	83,0	117,2	84,0	-33,2
Norvège	6,7	12,6	6,1	11,2	+5,1
Nouvelle-Zélande	4,0	4,1	4,5	3,3	-1,2
Suisse	13,1	22,9	22,5	28,0	+5,5
Total partiel	181,4	320,0	419,6	307,1	-112,5
Allemagne	34,0	147,3	203,0	173,1	-29,9
Autriche	0,1	0,1	0,2	0,1	-0,1
Belgique	1,9	0,9	1,6	1,4	-0,2
Danemark	10,0	29,3	30,4	10,0	-20,4
Espagne	<sup>a</sup>	0,9	0,3	(0,3)	-
Finlande	31,2	22,0	36,8	28,0	-8,8
France	42,9	(42,9)	(42,9)	30,5	-12,4
Irlande	0,3	0,2	0,2	(0,2)	-
Italie	<sup>a</sup>	11,2	(11,2)	8,0	-3,2
Pays-Bas	28,5	32,1	46,0	60,6	+14,6
Portugal	0,1	0,1	0,1	(0,1)	-
Royaume-Uni	35,2	23,1	28,5	45,2	+16,7
Suède	49,1	57,9	72,0	37,1	-34,9
Total partiel	233,3	368,0	473,2	394,6	-78,6
Commission européenne	19,8	35,0	44,5	214,0	+169,5
Total partiel	253,1	403,0	517,7	608,6	+90,9
Total, aide bilatérale	434,5	723,0	937,3	915,7	-21,6
<u>Aide multilatérale</u>					
Banque africaine de développement	2,7	1,0	3,0	5,0	+2,0
Banque asiatique de développement	9,0	77,0	71,4	74,0	+2,6
Banque interaméricaine de développement	8,5	6,8	9,8	65,3	+55,5
Banque mondiale	122,3	115,5	169,5	276,0	+106,5
Total partiel	142,5	200,3	253,7	420,3	+166,6
Organisation internationale du bois d'oeuvre tropical (OIBT) <sup>b</sup>	0,0	3,6	12,8	15,5	+2,7
FAO <sup>c</sup>	10,8	11,4	14,8	14,1	-0,7
OIT	2,8	2,0	0,6	0,2	-0,4

/ . . .

	1986	1988	1990	1993	1990-1993 Variation annuelle
PNUD	22,0	24,9	52,0	33,5	-18,5
PNUE	1,7	1,5	0,1	1,1	+1,0
UNESCO	1,2	1,8	0,5	2,4	+1,9
ONUDI	2,0	2,8	2,8	0,4	-2,4
BNUS	15,0	12,2	18,1	10,0	-8,1
PAM	132,5	131,4	132,6	121,0	-11,6
FEM <sup>d</sup>	0,0	0,0	0,0	10,3	+10,3
Total partiel	188,0	191,6	234,3	208,5	-25,8
Total, aide multilatérale	330,5	391,9	488,0	628,8	+140,8
Total général	765,0	1 114,9	1 425,3	1 544,5	+119,2

Note : Les chiffres entre parenthèses proviennent d'une étude précédente; il n'y a pas de chiffres officiels.

<sup>a</sup> Chiffres estimatifs non disponibles.

<sup>b</sup> Budget global et fonds spéciaux alloués au titre de projets.

<sup>c</sup> Budget global du Département des forêts de la FAO et fonds spéciaux alloués au titre de projets.

<sup>d</sup> Dépenses relatives aux éléments des projets du Fonds pour l'environnement mondial consacrés aux forêts.

#### Notes

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), résolution 1, annexe III.

<sup>2</sup> Ibid, annexe II.

-----